

Jugement commercial 2022TALCH02/00591

Audience publique du vendredi, vingt-neuf avril deux mille vingt-deux.

Numéro TAL-2022-03139 du rôle

Composition :

Anick WOLFF, 1^{ère} vice-présidente ;
Marlène MULLER, juge ;
Inès BIWER, juge ;
Paul BRACHMOND, greffier.

Entre :

La société en commandite par actions **OB. SCA**, établie et ayant son siège social à L-XXXX Munsbach, représentée par son gérant commandité actuellement en fonction, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro BXXX.XXX.

élisant domicile en l'étude de Maître R.S., avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

partie demanderesse comparant par Maître R.S., avocat à la Cour, susdit ;

et :

le groupement d'intérêt économique **LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS**, établi à L-XXXX Luxembourg, 14, rue Erasme, représenté par son conseil de gérance actuellement en fonctions, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro C24,

partie défenderesse, comparant par Madame S.G., juriste, munie d'une procuration spéciale.

Faits :

Par exploit de l'huissier de justice F.S. de Luxembourg, en date du 4 avril 2022, la partie demanderesse a fait donner assignation à la partie défenderesse à comparaître le vendredi 22 avril 2022 à 9h00 heures devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, Cité Judiciaire, Plateau du Saint-Esprit, Bâtiment CO, salle CO.I .01 , pour y entendre statuer sur le mérite de la demande contenue dans ledit exploit d'huissier ci-après reproduit :

L'affaire fut inscrite sous le numéro TAL-2022-03139 du rôle pour l'audience publique du 22 avril 2022, devant la deuxième chambre, siégeant en matière commerciale lors de laquelle les débats eurent lieu comme suit :

Maître R.S. donna lecture de l'assignation et exposa ses moyens.

Madame S.G. répliqua et exposa ses moyens.

Sur ce, le tribunal prit l'affaire en délibéré et rendit à l'audience publique de ce jour le

Jugement qui suit :

Faits

En date du 7 octobre 2021, le groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS (ci-après « LBR ») a accepté une demande de dépôt concernant les comptes annuels de la société en commandite par actions OB. SCA pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. La demande de dépôt a été enregistrée sous la référence Lxxxxxxxxx (ci-après le « Dépôt Litigieux »).

Le 2 novembre 2021, LBR a accepté une nouvelle demande de dépôt concernant les mêmes comptes annuels, mais dans une version simplifiée. Ce dépôt a été enregistré sous la référence Lxxxxxxxxx.

Procédure

Par exploit d'huissier de justice du 4 avril 2022, OB. SCA a fait donner assignation au LBR à comparaître devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Prétentions et moyens des parties

OB. SCA demande, sous le bénéfice de l'exécution provisoire sans caution, au tribunal de prononcer l'annulation du Dépôt Litigieux et d'ordonner son retrait dans un délai de quinze jours à compter de la présente décision. Elle sollicite encore la condamnation du LBR au paiement des frais et dépens de l'instance.

A l'appui de sa demande en annulation, qu'elle base sur l'article 17bis du règlement grand-ducal du 23 janvier 2003 portant exécution de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (ci-après le « Règlement de 2003 » et la « Loi de 2002 »), OB. SCA fait valoir que le Dépôt Litigieux contient des informations communiquées par erreur par son agent administratif au LBR, qui seraient de nature à nuire à la discrétion et au secret de ses affaires et à lui porter un préjudice commercial. Le Dépôt Litigieux devrait partant être annulé.

LBR confirmant avoir accepté le dépôt litigieux, sollicite à ce qu'il lui soit enjoint de l'annuler et demande, le cas échéant, que le dépôt du présent jugement dans le dossier d'OB. SCA soit ordonné. Il sollicite finalement que la partie demanderesse soit condamnée aux frais et dépens de l'instance.

Appréciation

Le tribunal saisi est compétent pour connaître de la demande en application de l'article 21 (1) de la Loi de 2002.

L'article 17bis du Règlement de 2003 dispose que « tout formulaire ou document ayant fait l'objet d'un dépôt ne peut être modifié ou restitué que sur base d'une décision judiciaire portant injonction au registre de commerce et des sociétés ».

Eu égard à cette disposition légale et vu l'accord des parties, il y a lieu d'enjoindre au LBR de modifier le Dépôt Litigieux en procédant à son annulation.

Il y a finalement lieu d'ordonner le dépôt du présent jugement dans le dossier d'OB. afin qu'il puisse servir de justificatif de l'annulation du Dépôt Litigieux.

Les jugements rendus en matière commerciale sont exécutoires par provision de plein droit, mais moyennant caution. L'exécution provisoire sans caution ou justification de solvabilité suffisante ne peut être ordonnée que dans les cas autorisés par l'article 567 du Nouveau Code de procédure civile, à savoir, lorsqu'il y a titre non attaqué ou condamnation précédente dont il n'y a pas appel.

Tel n'étant pas le cas en l'espèce, il n'y a pas lieu d'ordonner l'exécution provisoire du présent jugement sans caution.

Les frais et dépens sont à laisser à charge de la partie demanderesse qui est seule responsable du contenu du dépôt effectué auprès du LBR.

Par ces motifs :

Le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant contradictoirement,

reçoit la demande en la forme,

la **dit** fondée,

ordonne au groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS d'annuler le dépôt effectué le 7 octobre 2021 sous la référence Lxxxxxxx,

ordonne le dépôt du présent jugement dans le dossier de la société en commandite par actions OB. SCA auprès du groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS;

dit qu'il n'y a pas lieu d'ordonner l'exécution provisoire du présent jugement sans caution,

laisse les frais et dépens de l'instance à charge de la partie demanderesse.